

DECISION N° 2012/46

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

Vu, le Code de l'environnement,

Vu, le décret N° 2006-1266 du dudit code relatif à la création de l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins et plus particulièrement l'article R. 334-15

Vu, l'instruction M 9-1 relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics administratifs,

Vu, le projet de bail de location qui a pour objet la location d'un ensemble de bureaux sis 26 rue de la république, 13001 Marseille.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PIBOT, chef de l'antenne Méditerranée, à l'effet de signer l'Etat des lieux du local situé au 26 rue de La république 13001 Marseille pour une prise à bail à compter du 01 septembre 2012.

Article 2 : La présente décision prend effet immédiatement.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence.

A Brest, le

24/8/2012

Olivier LAROUSSINIE

Olivier Laroussinie
Directeur

